



Commune de Ropraz

Avis à la population

Restriction d'eau

La Municipalité de Ropraz attire l'attention de la population sur le fait que la sécheresse et les fortes températures affectent les ressources en eau potable.

Elle invite dès lors chacun et chacune à restreindre au maximum sa consommation d'eau, en dehors des usages essentiels.

Dans la salle de bains et la cuisine :

- **Privilégiez les douches** : une douche rapide (moins de 5 minutes), consomme environ 50 litres d'eau, contre 150 litres pour un bain.
- **Equipez vos robinets** : installez des mousseurs et des douchettes économiques pour réduire le débit sans perdre en pression.
- **Utilisez les appareils de manière responsable** : faites fonctionner le lave-linge et le lave-vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins et privilégiez les programmes « éco ».
- **Evitez le gaspillage** : réparez rapidement les fuites et coupez l'eau pendant le savonnage ou le brossage des dents.

Jardin et à l'extérieur :

- **Arrosage stratégique** : arrosez uniquement le soir afin de limiter l'évaporation (uniquement massifs floraux et/ou potager) en privilégiant un arrosage au pied des plantes.
- **Récupérez l'eau** : utilisez l'eau de lavage des légumes ou l'eau froide qui s'écoule avant de l'arrivée de l'eau chaude. Pensez également aux récupérateurs d'eau de pluie.
- **Il est interdit d'arroser les pelouses.**
- **Certaines activités sont suspendues** : en période de restriction communale, il est interdit de laver votre voiture, les chemins et les façades.
- Le remplissage des piscines privées est interdit, sauf autorisation préalable délivrée par la Commune de Ropraz sur demande officielle.

Le présent avis est valable dès réception de cet avis. Des contrôles pourront être effectués.

La Municipalité de Ropraz remercie la population de son engagement solidaire et de sa contribution à la préservation des ressources en eau.

Meilleures salutations

La Municipalité